



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 18 novembre 2008

Maintien de qualification

Le syndicat a déposé un grief de temps supplémentaires parce qu'un travailleur non qualifié en vertu de l'annexe F a effectué du surtemps. Dans la classification en question, le temps d'absence est de 12 mois.

Voici un exemple du problème : le 15 janvier est la dernière date où l'opérateur a travaillé dans la classification. Il est demandé le 15 novembre soit, 10 mois plus tard pour faire du surtemps comme surveillant de travaux. Le 10 août, il est demandé pour faire le ménage et finalement, le 10 juin de l'année suivante, il est demandé pour faire du surtemps pour opérer le bâtiment. Selon le système informatique, l'opérateur était légal dans ces temps d'absence, mais dans les faits, il s'est écoulé 30 mois depuis que l'opérateur a opéré le bâtiment.

Deuxième exemple : un opérateur qui est en entraînement dans une classification et qui se fait déplacer avant que son entraînement soit terminé. Le système le qualifie automatiquement même si son entraînement n'est pas terminé.

- **Le syndicat a identifié le problème en rencontre de grief 2^e étape : pas de réponse, ni de suite.**
- **Le syndicat a adressé le problème au comité paritaire en santé-sécurité : pas de réponse, ni de suite.**
- **Finalement, le problème a été adressé au directeur des ressources humaines, M. Marc Therriault : toujours pas de réponse, ni de suite.**

Devant l'inertie des ressources humaines, le syndicat a déposé un avis de condition dangereuse afin de régler ce problème qui peut avoir de graves conséquences sur la santé-sécurité. Manifestement, la compagnie ne peut s'assurer que ses employés de production sont qualifiés pour occuper leurs postes.

Lors de la mise à pied du 24 novembre dernier, aucun communiqué n'a été émis par les ressources humaines, la journée même pour expliquer la situation. Ce qui a provoqué une certaine commotion sur les lignes de production.

La réduction de prime d'assurance-emploi, un autre dossier qui piétine...

OÙ SONT LES RESSOURCES HUMAINES ???



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD

350, Boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Tél.: (450) 377-7823 • Fax : (450) 377-7851 • Site web : www.snpcv.com - Courriel : snpcv@can-gd-ots.com

